



Mairie
73500 BRAMANS
Tél. : 04 79 05 10 71
Fax : 04 79 05 37 59

E-mail : communedebamans@orange.fr
www.bramans.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2009

Nombre de conseillers	11
Présents	9
Pouvoir	1
Quorum	6

Nom	Présents	Absent	Pouvoir
Yvon CLARAZ	x		
Marcel FAVRE	x		
Pascal DUPRE	x		
Michel MELQUIOT	x		
Michel GENTY		x	Jean-Marie FAVRE
Gérard SIMON	x		
Elisabeth BLANC	x		
Jean-Marie FAVRE	x		
Sébastien MENJOZ	x		
Dominique POYARD		x	
Joseph RATEL	x		

Secrétaire de séance :
Yvon CLARAZ

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 18 septembre 2009, à 17h00, sous la présidence du Maire Yvon CLARAZ.

Ordre du jour :

- Création d'un office de tourisme cantonal – observations et remarques sur le rapport du Bureau ORGALIS
- Vente de lots au lotissement de Lenfrey
- Travaux Pancrace – avenants
- RD1006 – avenant marché MISSLIN
- Travaux chapelle de la Pitié – attribution des lots maçonnerie, peinture, menuiserie, charpente
- Location des appartements du Presbytère et Kitché
- Subvention toitures et façades
- Subvention classe de découverte
- Affaires foncières
- Personnel communal : personnel en contrat aidé – reclassement d'une partie du personnel
- Demande du SIVOM du Val d'Ambin : eaux usées sous le pont des Glières
- Approbation DCE radier de la Villette
- Approbation DCE travaux de finition lotissement du Mont-Froid
- Commande travaux de viabilité réalisés concomitamment avec les travaux du SIVOM du Val d'Ambin rue des Bergers

Ouverture de séance : 17h00

Création d'un office de tourisme cantonal – observations et remarques sur le rapport du Bureau ORGALIS

Voici la synthèse établie par Pascal DUPRE sur les discussions du Conseil Municipal sur le document de travail du Cabinet ORGALIS à propos du projet de création d'un Office de Tourisme intercommunal.

Compte rendu de travail : réunion de conseil du 18 septembre 2009 :

Objet : <u>Projet de création d'un Office de tourisme intercommunal</u>
<u>Projet CC HMV.</u>
Monsieur Pascal DUPRÉ est désigné par le conseil pour transmettre nos remarques, doléances et questions aux services instructeurs du projet.

En préambule il m'est demandé de rappeler que le village de BRAMANS à été novateur en terme de partenariat touristique avec les communes de Sollières Sardières et Termignon, il y a quelques saisons nous sommes passés à l'acte en effectuant un rapprochement des trois structures touristiques existantes de notre territoire.

Il est constaté que cette première expérience n'est pas du tout concluante pour nos socioprofessionnels, les retours sur investissement escompté pour le collectif du village de Bramans ne sont pas au rendez vous, A titre d'information, sur les deux derniers hiver la fréquentation touristique du village de Bramans est plus bas, du jamais vue en plus de vingt ans Ex: Hiver 2008/2009 – de 30 % de fréquentation touristique chez nos logeurs, constat inacceptable pour les élus de BRAMANS surtout au regard de la fréquentation estivale qui avec les mêmes produits en est toute autre, ses résultats sont obtenus avec la différence suivante sur la période estivale nous assurons en grande partie la gestion de l'aspect communication via un outil communal.

À la vue de ses quelques informations et fort de cette expérience douloureuse les membres du conseil municipal de BRAMANS se sont prononcés le 18/09/2009 sur la nouvelle structure en projet à la CC HMV, sur le principe l'avis est favorable à la poursuite du projet aux conditions suivantes :

Pour se faire veuillez trouver ci après nos remarques à intégrer à la nouvelle mouture du document avant la réunion prévue le 02 octobre 2009 en mairie de Bramans,

Liste de nos questions suggestions, doléances ...

Synthèse du projet pages 4 + Pourquoi un OTI pages 10 et 11 :

Objectifs et stratégie l'exposé est trop flou à clarifier, il faut présenter un schéma de travail avec des éléments et bases de données bien plus précises et plus parlants.

- Il manque un élément de comparaison indispensable au démarrage du projet de cette structure, nous concernant il nous faut un outil de référence sous la forme d'un observatoire touristique avec la prise en compte des trois dernières années de fréquentations touristiques des hébergements de chaque village, se document sera utile dans le temps pour juger de la pertinence du travail réaliser par cette éventuelle nouvelle structure. Il nous faut savoir impérativement d'où l'ont part et il vous faut exposer clairement vos objectifs de fréquentation à venir ...
- Sur la stratégie et objectifs partagés merci d'exposer lesquelles et les manières ...
- Améliorer l'organisation et coordination des acteurs **question** : comment sera prévu la coordination et la coopération des acteurs très différents les uns des autres le tout en prennent en compte leurs différences qui fait en partie notre force économique ?
- Développement et commercialisation, expliquer la manière et exposer les objectifs ...
- Mieux exploiter l'offre, lisibilité, diversification ... **Question** : prise en compte ou pas de l'existant avec un objectif de valoriser toutes leurs offres sans porter de jugements sur ses prestataires ?
- Sur les moyens d'être plus performant ensemble, exposer le comment ... avec des exemples.
- Pour un marketing plus performant : exposer quelques moyens qui seraient mis en œuvres, à titre d'exemples nous aimerions découvrir la stratégie pour les hébergements indépendants villages ...
- Sur la partie WEB et multimédia qui devrait s'étoffer **Question** : Comment cela se fera ? avec prise en compte ou pas des sites existants sur chaque village et valorisation ou pas de nos différences ? échanges des liens obligatoires ? avec une volonté de créer un tissage et des liens très fort pour obtenir une visibilité plus performante ? mise en avant de toutes les possibilités de réservation en lignes (on line) ?
- Mieux comprendre la demande clientèle donc prendre en compte leurs attentes ? **Question** : ci oui, il faut prévoir de valoriser nos différences et oser les mettre en avant, donc rendre disponible, lisible et visible les **offres existantes** combinées entre station et villages.
- Permettre aux acteurs de se réunir : ne pas succomber à la mode de la réunionnité entre acteurs locaux et institutions publiques plutôt se préoccuper des attentes de nos hôtes, observer nos hôtes à l'occasion de leur séjour chez nous c'est plus important que de se réunir, regarder ce qu'il se passe au tour de nous surtout à l'occasion de nos déplacements personnels (vacances, privés ...) , lire par croisement les observatoires touristiques de divers régions et rapports de consommation ... utiliser ses expériences et oser mettre en application ses enrichissements personnels qui devraient cultiver notre différence et enrichir nos offres sur le territoire.

- Au 1- 4 de la page 11, il faut exposer bien plus quelles sont les obligations d'un OT (voir texte référent de la FNOTSI)

Page 15:

Remarques sur la constitution du comité de direction :

- Sur les 13 sièges prévues le monde agricole qui fait partie de nos acteurs touristiques locaux n'est pas représenté.
- il suffirait de regrouper : centre de vacances avec les résidences de tourisme et villages vacances donc un siège serait libre pour le monde agricole.
- Comité de direction, est-il prévu la création d'un bureau qui serait une force de proposition se dit bureau devrait avoir un représentant élu de chaque commune et voir pas plus de 7 personnes.
- Au sein du comité de direction de l'OTI, peut-on admettre que d'autres élus d'un conseil municipal que des élus communautaires postulent à l'élection ?
- Comité de direction de l'OTI : en harmonie avec nos premières remarques il faut impérativement éditer un document de référence très complet avant le démarrage de la structure, ce document devrait contenir au minimum les informations suivantes : des objectifs clairement identifiés ... , des repères de fréquentations ... , réaliser un prévisionnel personnalisé à cette nouvelle structure (celui de la page 7 est trop un collé copier de l'ancien fonctionnement).
- Prévoir la mise en place d'une clause de sauvegarde des finances publiques (ou de l'impôt collecté par les collectivités) avec la possibilité de révocabilité de l'outil si l'objectif n'est pas atteint sur une période à déterminer, le tout à exprimer très clairement que cette clause a tout fait la possibilité de remettre en cause l'action le tout à incorporer au document d'objectif.

Pages 21 / 22 :

- Service marketing et les objectifs : orientations pas assez clairement identifiées, manque des explications plus détaillées (détaillées) ...
- Construire ensemble de méthode **Question** : doit-on comprendre que le service marketing associera également entre autre les méthodes existantes des indépendants dans son programme d'objectif en direction de la clientèle à fidéliser ou cibles ?
- **Question** : Le service marketing sera-t-il au service et à l'écoute entre autre des acteurs économiques indépendants du territoire ?

Page 23 :

- Cette partie observation du tourisme **Question** : sera-t-elle adaptée aux attentes du territoire ? exemple : obtenir des chiffres plus réels de la fréquentation touristique et économique par village ? plus proche des logeurs indépendants ?

Pages 25 / 26 / 28 :

Remarques et questions sur l'organisation et la politique de communication sur Internet :

- Les sites locaux à vocation économiques et touristiques devront être présents sur les sites de l'OTI au niveau des produits concernés (interface), plus un visuel par commune avec le logo de celle-ci, c'est un des moyens de rendre plus dynamique le système par ses échanges de lien en créant du trafic en aller / retour
- **Question** : Ses services seront-ils à l'écoute des acteurs économiques du territoire ?

Pages 30 / 31 :

- Recensement des informations pour la création de document du type carnet de l'explorateur, des itinéraires de randonnées, de l'événements ... **remarque** : ne peut se faire uniquement sur la CC HVM mais doit se faire en direction des associations, des mairies ... du territoire.
- Pour information à l'occasion du regroupement des 3 petits villages il avait été mis en place le fameux contrat d'objectif avec une partie impression de document propre à la promotion du village de Bramans, les montants étant inclus dans notre participation annuelle ou les avez-vous pris en compte ?

Pages 27 / 28 / 33 / 34 / 35 / 36 / 37 :

Remarques et questions sur la commercialisation :

- Commercialisation du type OPEN, prévoir d'élargir le on-line aux autres systèmes existants des prestataires locaux.
- Pour être plus performant et dynamiser le marché il faut également prévoir de s'appuyer sur les offres des indépendants, il faut élargir le champ d'application de ses offres.
- Et une foie de plus à ce niveau nous avons besoins de base de donnée à incorporer au document de départ (repères) pour juger objectivement dans le temps la pertinence du travail réalisé sur tout le territoire par cette éventuelle nouvelle structure.
- Le system prend t'il en compte les micros marchés pour les valoriser ?
- Ses services seront t'ils à l'écoutent des acteurs économiques du territoire ?

Pages 38 / 39 / 40 / 41 :

Remarques et doléances :

- Revoir la grille horaire des ouvertures pour Bramans et poste du personnel d'accueil : HSH 21 novembre au 30 avril – ISP du 03 mai au 04 juin – HSE 05 juin au 15 septembre – ISA 16 septembre au 31 octobre – BSH 01 novembre au 14 décembre le tout avec des tournantes du personnel d'accueil, se qui permettrait de mieux connaître le territoire pour les personnels d'accueil.
- Borne inter actives : réactiver les services d'informations sur les commerces ouverts en inter saison, prévoir la mise en réseau des disponibilités d'hébergements surtout à la nuitée (hôtel, locations meublés, chambres chez l'habitant, refuges, gîte étape ...).

Pages 43 / 44 / 45 / 46 :

Remarques et questions :

- L'animation est bien l'âme d'une destination à l'identique pour les commerces locaux qui donnent de la vie au village et bien souvent pour certain à l'année. De se fait les gestionnaires de l'animation se doivent de prendre en compte dans le cadre de leurs activités d'animations les événements qui découlent des décisions d'associations locales, des mairies, des commerces ... le tout à intégrer dans leurs programmes et surtout à valoriser.
- Certaines animations sont spécifiques à chaque commune mais inscrites et budgéter pour le cas présent à l'intérieur de nos participation au SIVOM du Val d'Ambin pour le compte de L'OTI des 3 petits villages, comment allons nous retrouver les montants financiers dans la nouvelle structure ?
- Pour l'organisation d'une animation spécifique par commune qui fait la promotion et qui gère la partie administrative de l'évènement ? en toute état de cause le rôle de l'animateur est bien de participer à ses évènements et de les faire vivres.
- A l'intérieur du budget général est t'il bien prévu de continuer à faire vivre l'animation au quotidien sur chaque village ? (pot d'accueil personnalisé, petite animation ludique, jeux, concours, sorties, concerts, expositions, conférences ...)

Page 57:

- **Remarque** : Le transfert des compétences étant déjà en partie très éclatée ... aujourd'hui il serait bon de prévoir une remise à jour, mais au regard de la dernière expérience vécu sur la commune de Bramans il ne semble pas convenable de prévoir une compétence unique **et irrévocable** à une seule entité.

Page 60 / 61 / 62 / 63 / 66 / 70 / 71 :

Remarques et questions :

- Il serait plus confortable de prévoir le montant des salaires et charges sociales pour une activité qui s'apparente en partie à du service A 40 % (environ) du montant total des charges.
- Pour les charges variables impossible de se prononcer sans la présentation d'un document contractuel (inclus au contrat d'objectif) remarques pour les parties suivantes : événementiel, relation presse, éditions les montants semblent un peu excessif.
- Sur la partie participation des communes votre mode de calcul semble très simpliste, un collé copié de l'ancien fonctionnement, le tout sans mise à jours des anciennes bases de calculs, de plus sans présentation d'objectifs clairement identifiés (manque la carotte) Nous concernant avant de statuer sur un montant il nous faut impérativement la composante, les réponses à nos questions, la prise en compte de nos remarques de plus pour les trois communes du plateau bas certaines donnent ont changées depuis la mise en place de ses montants basés en partie sur les lits touristiques marchands.
- Le tableau présenté sur les taux n'est pas parlant pour être cohérent dans la présentation d'une pression fiscale sur une commune il serait souhaitable de prendre également les valeurs locatives qui sont biens souvent très différentes d'une commune à l'autres et le résultat serait bien plus parlant.
- Qu'est t'il envisagé pour la taxe de séjour ?
- Interrogations sur les charges de structures et de fonctionnement :

Postes / Electricité	: 22400
Eau	: 960
Chauffage	: 9000
Locations mobilières	: 25000
Entretien ménage	: 19500
Montant total	76 860€
- A quoi sont affectées les présentes sommes ?
- Et pourquoi certains montants des événementiels se retrouvent dans le budget de l' OTI ?

Ses remarques sont formulées pour tenter de tirer vers le haut notre destination touristique « Villages » avec des objectifs et orientations clairement identifiés :

- ne pas répéter les erreurs commises de cette première expérience d'OTI commun.
- ne plus communiquer sur de l'imagerie à faire rêver nos bâtisseurs et les conduire sur trajectoires bien trop incertaines.
- ne plus présenté ou mettre en avant des produits émanent de création imaginaire et artificiels qui sont bien trop souvent mis sur le marché sans aucune base (fondation) solide économiquement parlant.
- croire un peu plus aux vraies valeur de notre économie existante sur le territoire, il faut rappeler que certain commerçant ou artisans souvent oubliés de nos institutions mais sont en grande partie les piliers de notre économie et eux nous donnent naturellement de la vie au cœur des villages et quasi à l'année.
- La base de cette reconstruction économique devrait avoir comme objectif de ratisser le plus large que possible pour recréer des retombées économiques pour tous.

Le Président
Des commissions économique, tourisme, animation.
Pascal DUPRE.

Vente de lots au lotissement de Lenfrey

Le Maire rappelle au Conseil que 4 lots du lotissement de Lenfrey ont été retenus par des candidats à la construction et qu'il convient désormais de délibérer.

Où l'exposé de son Président, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour passer et signer les compromis puis les actes de ventes avec les personnes suivantes :

Numéro	Acquéreur	Surface du lot	Prix du lot
Lot 1	Régis et Emmanuelle BERTHOLLET	510 m2	82 000.00 euros
Lot 3	Christophe et Françoise DELCELLIER	470 m2	78 000.00 euros
Lot 7	Corinne et Eric SABATIER	389 m2	47 000.00 euros
Lot 11	Clovis CHARON	335 m2	37 000.00 euros

Travaux Pancrace – avenants

Le Maire présente au Conseil les propositions d'avenant établies par le Maître d'œuvre, Monsieur PETITJEAN, pour les travaux de l'immeuble « Pancrace ». il indique que ces propositions ont été analysées par la Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 18 septembre 2009

Il en résulte l'état ci-après :

	Entreprise et corps de métier	Montant marché initial HT	Montant avenant HT	Montant final après avenant
Lot 1	Maçonnerie « la Vanoize »	152 370.40	+ 3 947.60	156 318.00
Lot 7	Carrelages « Burrot »	11 000.00	- 728.64	10 271.36
Lot 8	Electricité « Nétarfits »	41 814.25	+ 523.50	42 337.75
Lot 9	Plomberie « Buffard »	28 766.02	+ 621.85	29 387.87

Le Conseil Municipal accepte ces modifications et autorise le Maire à valider ces avenants.

RD1006 – avenant marché MISSLIN

Le Président de la Commission Gros Travaux, Monsieur Gérard SIMON présente au Conseil les propositions d'avenant pour les travaux d'aménagement de la RD 1006 – marché de câblage.

Il indique que ces propositions ont été analysées par la Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 18 septembre 2009

Il en résulte l'état ci-après :

	Montant marché initial HT	Montant avenant HT	Montant final après avenant
Tranche 1	33 084.46	+ 1 712.00	39 568.05
Tranche 2	37 814.51	+ 2 620.74	45 226.15

Le Conseil Municipal accepte ces modifications et autorise le Maire à valider ces avenants.

Travaux chapelle de la Pitié

Le Maire indique que la CAO réunie ce jour en présence du Maître d'œuvre, Monsieur Dominique PERRON, a pris les décisions suivantes :

Lot 1 - charpente

Une seule réponse – lot déclaré infructueux

Lot 2 – maçonnerie et lot 3 - peintures

Toutes les propositions sont supérieures à l'estimation du Maître d'œuvre. Ce dernier doit recontacter les entreprises afin qu'ils fassent une nouvelle proposition dans le cadre des procédures adaptées. Ces nouvelles propositions seront examinées lors d'une prochaine CAO

Lot 4 - Menuiseries

Ce lot est attribué à l'entreprise BOROT de Bramans pour un montant de 1 434.00 euros HT.

Location des appartements du Presbytère et Kitché

L'appartement « lo Kitché » est loué à partir du 15 septembre 2009 pour un montant de loyer de 288.00 euros par mois.

L'appartement du presbytère est loué à partir du 01 octobre 2009 pour un montant de loyer de 552.00 euros par mois.

Subvention toitures et façades

Des subventions pour une façade sont allouées pour un montant de 890.00 euros et pour 3 toitures en lauzes pour un montant de 15 104.00 euros.

Le Maire rappelle que les subventions accordées pour la réalisation des couvertures en lauzes, les enduits de façades et leurs décorations ont pour objectif de l'embellissement du village et de la favoriser de manière homogène.

Il en résulte que ces subventions ne sont accordées que si les conditions suivantes sont réunies :

- les travaux ont fait l'objet d'une déclaration formelle, permis de construire, déclaration préalable
- les réalisations sont conformes aux projets retenus et à l'ensemble des prescriptions indiquées dans l'autorisation d'urbanisme ;

La Commission d'Urbanisme est en charge de l'application de ces principes.

Subvention classe de découverte

Une subvention de 4 465.00 euros est allouée au Sou des Ecoles pour permettre à des enfants de la Commune de participer à une classe de natation pour les CE et à une classe de découverte pour les CM.

Un transfert de crédit est voté afin d'alimenter le compte 6574 pour un montant de 4 500.00 euros à prendre sur le compte des dépenses imprévues de fonctionnement (compte 022) : **1 abstention**

Affaires foncières

Le Conseil Municipal confirme sa décision de juillet 2006 relative à l'acquisition à France Domaines des parcelles suivantes pour un montant de 13 500.00 euros :

Section	Numéro	Lieudit	contenance
A	3	Le Grand Creux	535
A	30	Le Grand Creux	1030
A	159	Les Rugnerettes	1085
A	168	Les Rugnerettes	920
A	221	Les Rugnerettes	1080
A	223	Les Rugnerettes	1040
A	450	Le Verney	151
A	494	Le Verney	283
A	777	La Grande Brue	357
A	786	La Grande Brue	398
A	851	La Petite Brue	540
A	951	Les Glières	545
A	992	Les Glières	466
A	1014	Les Sablonniers	256
A	1092	Les Sablonniers	490

A	1164	Pré du Ney	675
A	1345	Plan de l'église	1045
G	1857	Le Verney	44
G	209	La Vie Neuve	206
G	319	Outre le Rieu	238
G	350	Outre le Rieu	650
G	1108	Le Lorrain	4010
G	1109	Le Lorrain	910
I	73	Planchamp	550
I	213	Conventour	330
I	215	Conventour	458
I	275	Champ Jean	496
I	283	Champ Jean	365
I	560	Le Verney	1885

Personnel communal : personnel en contrat aidé – reclassement d'une partie du personnel

Une information est donnée sur la démarche engagée auprès du Pole Emploi pour le recrutement de 2 personnes en contrat aidé.

Il est évoqué un avancement de grade de deux employés titulaires.

Demande du SIVOM du Val d'Ambin : eaux usées sous le pont des Glières

Le Maire informe le Conseil que le SIVOM du Val d'Ambin a décidé de ne pas prendre en charge le montant des travaux correspondant au changement de la conduite d'eaux usées sous le pont des Glières. La commune n'ayant pas budgété cette dépense en 2009, la situation créée lors de la réparation du pont des Glières risque de perdurer jusqu'au printemps 2010.

Radier de la Villette

Une demande de subvention est faite auprès de la Région Rhône-Alpes par l'intermédiaire de la Société d'Economie Alpêtre (SEA) pour la remise en état du passage à gué de la Villette pour un montant de 44 510.00 euros HT. **1 abstention**

Travaux de finition lotissement du Mont-Froid

Le Maire présente au Conseil le projet des travaux établi par le Maître d'œuvre, le Cabinet Ge-Arc pour les travaux sur la voirie communale du Mont-Froid. Il est décidé de lancer un appel d'offres sur les bases de ce projet.

Commande travaux de viabilité réalisés concomitamment avec les travaux du SIVOM du Val d'Ambin rue des Bergers

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature du devis de l'entreprise HMTP pour réaliser les travaux à charge de la Commune sachant que ce devis a été fermement négocié avec l'entreprise.

Divers

Une demande de subvention est faite auprès du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) par l'intermédiaire de la DDEA et de l'ONF pour la réhabilitation du sentier botanique pour un montant de 35 000.00 euros HT. Un complément de subvention de 13 000.00 euros est sollicité auprès de la Région et du Département.

Fin de séance à 20h30.

Vu, le Maire,